

ANNEXE 1

Etudes de Zones et PPRT - (Plan de Prévention des Risques Technologiques)

Depuis l'alerte lancée par France Nature Environnement (FNE) en Janvier 2009, et qui concernait le Sud Grenoblois, un certain nombre d'étapes encourageantes sont observables, on peut chronologiquement noter :

- La création du Secrétariat Permanent à la Prévention des Pollutions Industrielles (S3PY).
- L'adoption par Arkema, avec une aide non négligeable de l'état, d'un nouveau procédé de fabrication du chlore plus respectueux de l'environnement.
- L'élaboration d'un nouveau plan de prévention des risques technologiques (PPRT2), plus compatible que le PPRT1, avec un développement local.
- Le démantèlement partiel, en cours, des cellules d'électrolyse de l'ancien procédé de fabrication du chlore.
- La décision de conduire une étude de zone dans le Sud Grenoblois.

Toutes ces étapes sont liées, aucune n'est parfaite et chacune mérite d'être expliquée, discutée, amendée. Nous pensons néanmoins qu'elles constituent des avancées réelles pour l'amélioration du cadre de vie dans le Sud Grenoblois.

ANNEXE 2

Les transports

L'ADICE défend deux axes de progrès majeurs pour les déplacements des personnes au niveau local. Notre position est basée sur le soutien aux alternatives innovantes au tout-automobile. Ainsi nous entendons par progrès une réduction significative de la circulation des voitures individuelles ne transportant qu'une seule personne et aucune marchandise.

✦ PREMIER AXE :

A l'échelle intra-communale et intercommunale proche (le Sud grenoblois), la promotion des "modes doux" (marche, vélo) mais aussi des navettes légères (gabarit maximum: minibus) adaptées aux PMR (Personnes à Mobilité Réduite), et organisées pour favoriser l'essor des marchés et AMAP (Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne).

L'ADICE se veut vigilante quant aux points noirs (carrefours, traversées de voies rapides, absence d'un réseau continu et convenablement entretenu de trottoirs et pistes cyclables) qui rendent les modes doux non seulement peu attractifs mais même dangereux, en particulier pour les enfants.

Sur ce thème, l'ADICE soutient les efforts du Conseil Local de Développement Alpes Sud-Isère, mais il reste beaucoup à faire. A l'évidence la coordination intercommunale doit se renforcer là-dessus.

✦ DEUXIÈME AXE :

La révision en profondeur des liaisons de transport en commun avec le centre et les autres périphéries de l'Agglo.

En effet la tendance récente visant à miser essentiellement sur les autocars ne nous paraît pas suffisante car dans l'état actuel de l'infrastructure routière et vue la densité de circulation automobile, ce choix entraîne une nette régression sur les temps de trajet vers Grenoble.

L'ADICE soutient toujours le concept de véhicule ferroviaire léger TRAM-TRAIN capable d'emprunter sans travaux d'infrastructure pharaoniques la ligne Grenoble-Gap existante, mais aussi l'embranchement vers Vizille sur la plate-forme existante à remettre en état.

Nous demandons donc le renforcement des dessertes ferroviaires périurbaines: pour cela nous estimons qu'un cadencement VIF-GRENOBLE est à mettre en place en priorité. Sur cette liaison du matériel roulant léger conviendrait tout-à-fait, et la signalisation est déjà capable d'absorber un trafic plus dense.

Plus généralement, l'ADICE s'inquiète du manque de coordination évident entre région, départements et communes urbaines ou périurbaines en matière de réseau ferré. Nous souhaitons que nos élus locaux agissent pour un changement de politique amenant SNCF et RFF (Réseau Ferré de France) à retrouver une mission de service public décentralisée, et en coordination réelle avec Transisère et la SEMITAG. Un début de concertation entre le SUD-GRENOBLOIS et la Métro montre que cette évolution s'amorce enfin.

Enfin, une autre innovation très importante est défendue par l'ADICE, car elle concerne la mobilité spécifique aux zones montagneuses.

Nous vivons dans les Alpes, très bien équipées en systèmes de transport par câble (les "remontées mécaniques") dédiés aux loisirs.

L'ADICE est enthousiaste à l'idée que ce mode pourrait se généraliser à de nombreuses liaisons de transport de personnes et marchandises légères entre nos vallées et les villages d'altitude, et également d'une vallée à l'autre !

ANNEXE 3

PPA - Plans de Protection de l'Atmosphère

En quoi cela consiste-t-il ?

Afin de prendre en compte l'important enjeu qu'est la pollution atmosphérique, les pouvoirs publics européens et français ont mis en place des politiques de planification pour l'amélioration de la qualité de l'air, à l'horizon 2010.

Les PPA définissent les objectifs permettant de ramener à l'intérieur des agglomérations de plus de 250 milles habitants ou des zones où les valeurs limites sont dépassées ou risquent de l'être, les niveaux de concentrations en polluants dans l'atmosphère à un niveau inférieur aux valeurs limites.

Ils énumèrent les principales mesures préventives et correctives d'application temporaire ou permanente, pouvant être prises en vue de réduire les émissions des sources de pollution atmosphérique, d'utiliser l'énergie de manière rationnelle et d'atteindre les objectifs fixés par le plan. Ils fixent les mesures pérennes d'application permanente et les mesures d'urgence d'application temporaire afin de réduire de façon chronique les pollutions atmosphériques. Les plans de protection de l'atmosphère définissent les modalités de déclenchement de la procédure d'alerte, en incluant les indications relatives aux principales mesures d'urgence concernant les sources fixes et mobiles susceptibles d'être prises, à la fréquence prévisible des déclenchements, aux conditions dans lesquelles les exploitants des sources fixes sont informés et aux conditions d'information du public.

En cas de non respect des normes européennes, la France est menacée d'une amende de plus de 10 millions d'euros et d'une astreinte journalière d'environ 240 000 euros, d'après le ministère de l'environnement.

L'efficacité du plan de protection de l'atmosphère repose sur :

- ➔ L'établissement d'une concertation ouverte avec tous les acteurs intéressés par la pollution atmosphérique.
- ➔ L'évaluation de l'impact des mesures déjà mises en œuvre notamment dans le cadre des zones de protection spéciale et la connaissance des émissions dans l'air. Un recensement des principaux émetteurs, du niveau de leurs émissions et de leurs évolutions prévisibles. Sur la base de ces éléments, l'identification des polluants ou les zones où il y a à craindre un dépassement des valeurs limitent,
- ➔ Une bonne connaissance de l'état de la qualité de l'air et de ses évolutions prévisibles dans les zones concernées au regard des différentes valeurs limites lorsqu'il en existe. La définition d'objectifs et de mesures préventives gagne à être établie sur la base d'une évaluation fiable et précise de la qualité de l'air et de ses évolutions envisageables au cours des prochaines années.

La procédure prévoit que la mise en œuvre des plans de protection de l'atmosphère fasse l'objet d'un bilan annuel et d'une évaluation tous les cinq ans. Le préfet peut mettre le plan de protection de l'atmosphère en révision à l'issue de cette évaluation. Vingt-cinq plans de protection de l'atmosphère ont été approuvés entre février 2005 et janvier 2010.

Le projet doit être soumis à enquête publique, il est ensuite adopté par arrêté préfectoral.

ANNEXE 4

ZAPA - Zone d'Action Prioritaire pour l'Air

A Grenoble pour parvenir à cette amélioration de la qualité de l'air une zone d'action prioritaire pour l'air (ZAPA) est mise à l'étude. Elle aurait du être mise en place en juillet 2012 mais sa mise en service est reportée à l'année prochaine.

➔ La ZAPA est un dispositif réglementaire proposé dans le cadre de la loi Grenelle 2. Il repose sur l'utilisation de divers outils permettant de réduire la pollution atmosphérique en zone urbaine.

Un projet louable

Innovation de la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010, une ZAPA peut être instituée, à titre expérimental et pour une durée de trois ans, dans les communes ou groupements de communes de plus de 100 000 habitants dans lesquels une mauvaise qualité de l'air est avérée, notamment par des dépassements de normes réglementaires ou des risques de dépassements de ces normes. Le principe des ZAPA repose sur l'interdiction d'accès à ces zones aux véhicules les plus émetteurs de particules et d'oxydes d'azote. L'objectif recherché est de réduire la pollution atmosphérique et ses effets néfastes pour la santé. Un autre paramètre rentre également en compte : la pression des institutions européennes qui menacent Paris de lourdes sanctions financières en cas de non-respect de la réglementation européenne relative à la concentration dans l'air des polluants...

Quels seront les véhicules concernés ?

Seront interdit de circulation dans les ZAPA :

- Les deux roues mis en circulation avant le 1^{er} juillet 2004
- Les voitures particulières mises en circulation avant le 1^{er} octobre 1997
- Les véhicules utilitaires légers mis en circulation avant le 1^{er} octobre 1997
- Les poids lourds, bus et autocars mis en circulation avant le 1^{er} octobre 2001

ANNEXE 5

RESPIR 38 - (Réseau régional Environnement Santé Pollutions Industries et Risques)

La FRAPNA à mis en place un groupe de travail appelé RESPIR. C'est un groupe de travail sur les pollutions atmosphériques. Il a pour vocation de réfléchir à tous les problèmes liés à ces pollutions et à faire remonter ces réflexions au niveau régional (via RESPIR Région) puis national (via FNE) pour participer à l'élaboration d'une politique nationale qui soit homogène et réfléchi. Le PPA n'est qu'un des aspects parmi beaucoup d'autres.

En premier lieu, il nous semble important de poser le cadre de l'action de la FRAPNA en tant que fédération d'associations de protection de la nature et de l'environnement.

Les ordres des grandeurs des chiffres présentés dans les fiches actions fluctuent et peuvent manquer de cohérence.

La réflexion est menée sur plusieurs domaines :

L'urbanisme, les chantiers/BTP, le combustible bois, les déchets verts, le résidentiel, les transports.

Notre action à nous ADICE se situe au sein de la FRAPNA par notre participation au travail du group RESPIR qui se réunit tous les 2ou 3 mois.

ANNEXE 6

Le SYMBHI – Syndicat Mixte des Bassins Hydraulique de l'Isère

BASSE ROMANCHE

Le SYMBHI, Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère, est un organisme créé en 2004 par le Conseil Général.

Après les études sur l'Isère en Grésivaudan, c'est au tour de la Romanche fin 2007.

La Romanche, scindée en deux parties, Romanche Amont, Romanche Aval.

La section Romanche Aval concerne 9 communes, de Livet et Gavet à la confluence avec le Drac, environ 10 km.

L'objectif principal est très clair, protéger des inondations les habitants de la vallée.

Une bonne vingtaine de points ont été évoqués lors des ateliers.

Tout ne sera pas possible, car il y aura des contraintes techniques, législatives, financières.

Les aménagements répondent à divers objectifs :

- Protection des zones habitées,
- Revalorisation des milieux naturels,
- Redéveloppement des usages liés à la rivière.

Pour la protection, amélioration de l'écoulement des eaux, enlèvement d'obstacles, bancs végétalisés arasés, 60000 m³ à enlever et le seuil Tardy abaissé au pont RN85.

Digues créées, rehaussées, renforcées, environ 3000m sur la rive droite et 4000m sur la rive gauche.

Déversoirs de sécurité créés, permettant l'évacuation de l'eau et la protection des digues en cas de crues bicentennales.

La restauration du cours, secteurs Séchilienne, l'Île Falcon, améliorera la faune, la végétalisation des digues piscicoles, l'aspect visuel.

Des aménagements paysagés rendront la Romanche plus attirante.

Sentiers pédestres, de découverte, sur digues, accès kayakistes, aires de pique nique, observatoires.

Sur la portion de Champ/Drac, des aménagements seront réalisés, avec la création de plusieurs bancs végétalisés, de part et d'autre du cours qui cassera la vue rectiligne du lit de la rivière.

Le calendrier est le suivant :

- En septembre 2011 enquête publique,
- En 2012, opération financière et choix des entreprises
- Début des travaux en 2013.
- Durée de ceux-ci 3 ans.

Le coût estimé des travaux environ 24 millions d'euros HT, sans le tronçon de Champ, les partenaires financiers sont, l'Etat, l'Europe, la Région Rhône Alpes, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée, le Conseil Général de l'Isère, le SACO (Syndicat d'Assainissement des Communes de l'Oisans), la CCSG (Communauté Communes du Sud Grenoblois), Grenoble Alpes Métropole.

Tous ces travaux et aménagements auront un fort impact environnemental bénéfique. Si tout est fait dans les règles de l'art, et pensant notamment au bilan carbone.

CONTRAT RIVIERE ROMANCHE

Qu'est ce qu'un contrat de rivière ?

C'est un outil opérationnel qui intervient à l'échelle d'un bassin versant. Il concerne l'eau et ses usages et a pour objectif d'améliorer le fonctionnement de la rivière et la qualité de l'eau, de valoriser les milieux aquatiques et de favoriser une gestion équilibrée des ressources en eau. Il préconise pour arriver à ce résultat une série de fiches actions pour tous ses partenaires : les collectivités, les syndicats intercommunaux, les entreprises...

Plus précisément, quel périmètre recouvre le Contrat de rivière Romanche ?

Il porte sur l'ensemble du bassin versant de la Romanche qui couvre 1 220 km² et comporte 40 communes, 36 en Isère, 2 en Savoie et 2 dans les Hautes-Alpes. Le Contrat de rivière Romanche est l'outil opérationnel du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Drac-Romanche. Il prend en compte non seulement les orientations du SAGE, mais aussi celles de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau et du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhône-Méditerranée. Le Contrat est porté juridiquement et financièrement par le SACO (Syndicat d'assainissement du canton de l'Oisans et de la Basse-Romanche) qui assure son animation et coordonne ses actions. Des conventions ont été passées entre le SACO et les autres collectivités extérieures à son périmètre d'intervention. L'élaboration du Contrat de rivière est subventionnée par l'Agence de l'Eau, la Région Rhône-Alpes, le Conseil général de l'Isère et différents partenaires selon les thèmes : EDF (Électricité de France), SIERG (Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Grenobloise), Parc National des Ecrins, FFCAM (Fédération Française des Clubs Alpins et de Montagne), STD (Société des Touristes du Dauphiné). Nous travaillons en lien étroit avec la CLE (Commission locale de l'eau) Drac-Romanche et, bien sûr, avec notre voisin du Contrat de rivière Gresse et Drac aval.

Cinq études ont été lancées:

- ✧ La réalisation du schéma directeur d'assainissement de l'Oisans concerne les 23 communes membres du SACO. Il s'agit ici de diagnostiquer les réseaux et les ouvrages existants et de proposer des améliorations.
- ✧ Le schéma directeur d'alimentation en eau potable des 40 communes du bassin versant dresse un état des lieux de la ressource en eau et notamment des réseaux.
- ✧ L'impact des refuges, restaurants d'altitude ou gares de remontées mécaniques en haute montagne sur les ressources en eau et les milieux naturels.
- ✧ La préservation de la nappe phréatique du Bourg-d'Oisans, classée d'intérêt patrimonial et figurant comme une ressource majeure à préserver.
- ✧ La rivière et ses affluents. Cet état des lieux porte sur les aspects hydrauliques, le transport solide, les milieux naturels, la végétation. Des propositions seront formulées pour améliorer le fonctionnement des milieux. Nous travaillons essentiellement sur les affluents et la Haute Romanche, puisque le Symbhi a la charge de ce type d'études pour la Romanche elle-même, de Bourg d'Oisans à Champ-sur-Drac.

Après ces études, que se passera-t-il ?

Nous entrerons dans une phase très concrète avec des préconisations qui seront de véritables fiches actions proposées à nos partenaires. La difficulté à ce stade réside dans la diversité des maîtres d'ouvrage. Le Symbhi joue en quelque sorte un rôle de chef d'orchestre en veillant à ce que chacun respecte sa propre partition. Bien évidemment, nos préconisations n'ont pas de valeur réglementaire et obligatoire ; il nous faut donc négocier avec chacun de nos partenaires pour aboutir à leur mise en œuvre. Nous avons de plus une organisation qui permet une large concertation : deux fois par an au moins, nous réunissons l'ensemble des membres du Comité de rivière, les élus, les représentants des associations, les administrations, pour présenter notre action. Près de 150 personnes participent à ces réunions toujours riches en débats et en enseignements.

Le Symbhi est porteur de fiches-actions ayant un intérêt stratégique pour le Contrat de rivière Romanche. Ces actions doivent être réalisées dans les six années à venir et être terminées au plus tard en 2017

ANNEXE 7

S3PY - Secrétariat Permanent à la Prévention des Pollutions Industrielles

Groupe de travail : les consignes

L'ADICE participe au sein de la Commission Risques Majeurs au Groupe de travail sur les consignes en cas d'alertes.

La prochaine campagne d'informations sur les risques industriels dans tous les bassins soumis à un PPI (Plan de Protection Industriel) aura lieu à l'automne 2013.

La mission de ce groupe de travail est l'élaboration et la mise à jour de nouvelles plaquettes d'informations et de consignes en cas de risques industriels majeurs (conduite à tenir, confinement ...)

La dernière campagne d'informations a eu lieu en 2008.

Pour 2013, contrairement à 2008, cette campagne va inclure toutes les zones soumises à un PPI :

→ Les barrages, les aires multi-nodales, les gares de triage, les stockages souterrains et dans un souci de transparence la commission demande d'inclure les installations nucléaires soumises à un PPI si accord de l'ASN (Autorité de Sureté Nucléaire).

Dans l'avenir on s'oriente vers des moyens complémentaires d'information des sirènes du Réseau National d'alertes (RNA) de la population :

→ Le self broadcast :

Messages envoyé uniquement sur tous les téléphones portables présents sur la zone et sans avoir au préalable besoin de s'inscrire.

Le système d'automate d'appel installé dans certaines mairies ou il est nécessaires de s'inscrire va semble t'il être abandonné.

→ Mise en place d'une information type alerte enlèvement sur les medias télévisuels.

ANNEXE 8

Bilans Financiers

BILAN FINANCIER du 15 mai 2012			
RECETTES		DEPENSES	
Solde au 31 décembre 2011	1 532.18	Cotisation FRAPNA	45.00
Adhésions	95.00	Frais de tenue de compte banque	5.20
Subvention ARKEMA pour arboretum	1 000.00	Cotisation LPO	67.00
		Abonnement OVH pour le site	28.56
	2 627.18		145.76
Solde au 15 mai 2012 : 2 481.42			
<i>Les cotisations restent inchangées</i>			

BILAN FINANCIER 2011			
RECETTES		DEPENSES	
Solde au 31 décembre 2010	1 178.52	Cotisation FRAPNA	45.00
Adhésions	108.00	Frais de tenue de compte banque	8.60
Subvention mairie de Champ/Drac	73.00	Location film « vertige d'une rencontre » à MC4 + déplacement du réalisateur)	210.00
Subvention Conseil Général « arboretum »	500.00	Frais de secrétariat (timbres, cartouches, feutres)	52.37
		Jus de fruits à l'occasion de l'assemblée générale	11.37
	1 859.52		327.34
Solde au 31 décembre 2011 : 1 532.18 €			

ANNEXE 9

« A la découverte des arbres du Connexe »

C'est en 2011, que naissait l'idée de recenser les différentes essences des arbres sur le sentier qui mène au prieuré de St Michel de Connexe.

Notre projet d'ambition limitée, sera l'illustration de l'harmonie entre cet environnement domanial et le patrimoine culturel avec les anciennes carrières de plâtre et le prieuré de St Michel de Connexe. C'est aussi sensibiliser et renforcer les liens entre le citoyen et la forêt. Il remplira également la fonction éducative, offrant à chacun, adulte et enfant la possibilité d'observer, reconnaître et comparer les différentes essences.

En 2012, rencontre avec la commission cadre de vie, qui nous demande de conduire seul cette réalisation. L'appui qu'elle nous donnerait serait une lettre d'accompagnement dans nos démarches pour les subventions auprès des entreprises.

Nous avons contacté plusieurs entreprises locales afin obtenir des devis sur les panneaux d'information et les plaques thématiques qui se situeront au départ et tout au long du parcours. Les panneaux comporteront des informations pour le promeneur et sur les plaques thématiques le nom d'usage, le nom latin et le nom du fruit de l'arbre.

Notre projet avance bien. Nous avons recensé 15 arbres et arbustes et leur implantation enregistrer sur GPS

Nous avons fait des demandes de subventions aux différentes entreprises locales. A ce jour, nous avons eu une subvention du Conseil général avec l'appui de Monsieur Strappazzon et également une subvention d'ARKEMA.

Par contre il nous manque encore les noms des propriétaires des différentes parcelles qui longent le sentier ainsi que leurs autorisations.

Nous avons une rencontre programmé avec le SIPAVAG qui nous aidera à la réalisation de notre projet. Nous souhaitons que ce projet soit évolutif en direction de la faune et la flore avec une boucle complète du parcours.

Il sera un but de promenade et de détente pour tous dans cet environnement naturel.

